

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1439

présenté par

M. Baupin, rapporteur et Mme Duflot

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et réduit la dépendance aux importations »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le déficit de la balance commerciale française est devenu un des handicaps majeurs de la compétitivité économique. Celui-ci se trouve directement affecté par la facture énergétique. Ce sont près de 70 milliards d'euros par an qui sont ainsi dépensés dans les importations énergétiques, concernant principalement des énergies fossiles.

Ainsi, l'indépendance énergétique française n'est aujourd'hui pas assurée. Le présent amendement permet de réduire la dépendance aux énergies fossiles du modèle économique français, et ainsi de mieux assurer sa compétitivité et sa durabilité. La réduction de nos importations énergétiques concourt en effet à un renforcement stratégique de la France dans le monde et favorise le développement d'une économie locale, riche en emplois et plus sobre en bilan carbone.